

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2020

### **Délibération du conseil pour délégation consenties au maire**

**Démission d'un conseiller municipal :** Mr Le Maire informe le Conseil municipal de la démission de Mr Philippe VALLET de son mandat de conseiller municipal par courrier en date du 10 juin 2020.

**Désignation délégués SIVOM Pays de Loudes :** Chantal DURASTEL et Géraldine LAURENT

**Désignation délégués Syndicat eaux et assainissement :** Titulaire Guy EYRAUD, Suppléant Jean-Louis MARION

**Commission communale des impôts directs :** le Conseil municipal propose une liste de 24 noms parmi lesquels les services de l'Administration désigneront 6 membres titulaires et 6 membres suppléants pour siéger à la commission communale des impôts directs

**Subvention exceptionnelle ACCA** pour l'installation de miradors : Mr Le Président de l'ACCA demande une subvention pour installer 20 miradors sur l'ensemble du territoire de chasse. La Fédération de chasse participe à hauteur de 50%. Le coût de chaque mirador est de 60€. Considérant l'amélioration de la sécurité lors des actions de chasse, le conseil décide de voter une subvention exceptionnelle de 300€.

**Terrains Le Villard :** Délibération prise pour l'acquisition d'une partie des terrains AN 18 et AN 19 (suivant document d'arpentage) au prix de 1€ le m<sup>2</sup> au Villard pour l'accès sur les différents lots.

**Equipement informatique école :** En accord avec le personnel enseignant, un appel à projet a été déposé dans le cadre label écoles numériques. Le projet consiste à équiper la classe élémentaire d'ordinateurs portables et des tablettes pour la classe maternelle. Le devis de l'équipement informatique est de 7567€ HT. La subvention qui pourrait être accordée serait de 3500€.

**Location appartement** au-dessus ancienne mairie au Chier : Suite au départ des locataires, l'appartement est reloué moyennant un loyer mensuel de 350€.

**Centre ancien :** Des travaux complémentaires vont être réalisés. En accord avec Mr L'architecte des Bâtiments de France, Il s'agit de faire un muret autour du coffret électrique des pompes de relevage. Devis 1100€ HT.

**Achat épareuse :** La proposition de GONIN DURIS a été acceptée : Coût de l'achat : 34500€ HT. Reprise de l'ancienne épareuse et du tracteur pour 5000€.